

REGLEMENT La Turcoise 2018 / Woerth le 15 avril 2018 / 1ère édition



Article 1 : La commune de Woerth et l'Association de Badminton de la Vallée de la Sauer organise le dimanche 15 avril 2018 La Turcoise qui comprend :

- Une course spéciale « Turcoise » de 5 km réservée aux fauteuils roulants, aux joëlettes, aux trottinettes, aux parents avec poussettes, aux engins à roues non motorisés et aux valides ;
- Une course à pied de 5km ouverte à tous (les mineurs participant à la course sont sous l'entière responsabilité de leurs parents) ;
- Une course à pied de 10 km ouverte aux personnes nées avant 2003 (les mineurs participant à la course sont sous l'entière responsabilité de leurs parents).

Article 2 : Un village est installé le dimanche 15 avril dans la cour du château (ravitaillement, petite restauration, bivouac des Turcos, par les Amis du Musée) et dans la rue de la gare (échauffement, stand de retrait des dossards...). Le départ se fait à 9h30 pour la course de 5 km (ouverte aux valides), à 9h45 pour la course de 5 km spéciale « Turcoise » et à 10h30 pour la course de 10 km.

Le départ se fait Rue de la Gare.

Article 3 : Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à « La Turcoise » auprès de Draber-Neff / Groupama. Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A) de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 4 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de motif indépendant de la volonté de l'organisateur, de catastrophe naturelle (intempéries, ...) ou de toute autre circonstance sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5 : La course à pied est ouverte aux licenciés F.F.A., ainsi qu'aux non-licenciés F.F.A. remplissant les conditions minimales d'âge (nés en 2003 et avant).

Les coureurs devront fournir à l'inscription :

- soit une copie de leur licence sportive FFA de la saison en cours.

Les licences compétition FSCF, FSGT, UFOLEP, FFTri, FFCO, FFPM de la saison en cours sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention athlétisme.

- soit un certificat médical comportant la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Conformément à l'article L. 231-2-1 du Code du Sport « la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations est subordonnée, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an » à la date de la course.

Article 5 Bis : Pour les mineurs, l'inscription est nécessaire et place les enfants sous la seule et entière responsabilité de leurs parents. L'inscription des mineurs nécessite également un certificat médical.

Article 6 : Inscription pour la course : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Le retrait du dossard ne sera possible que si le certificat médical ou la licence sont conforme et à jour (original ou copie).

Article 7 : Une assistance médicale sera assurée sur les parcours du départ à l'arrivée.

Article 8 : Limitation des inscriptions à 400 personnes.

Inscriptions individuelles pour la course :

- En ligne sur le site de Performance 67 jusqu'au 12 avril 2018.

PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE 15 AVRIL 2018

Tarifs pour les diverses courses : 10€ + 0,95€ de frais de gestion pour le parcours de 10 km et 5 € pour les parcours de 5 km (les profits seront reversés à l'association Ligne de Vie). Les binômes (parent-enfant dans une poussette / personne en situation de handicap-accompagnateur) ne paient qu'une fois. Un tee-shirt officiel de La Turcoise 2018 est offert à chaque inscrit par Blanc du Nil, ainsi qu'un dossard par Endurance Shop.

Article 9 : Pour la course, le chronométrage sera effectué par Performance 67.

Article 10 : Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part.

Article 11 : Tout coureur participant à « La Turcoise » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 13 : L'utilisation de lecteurs MP3 et autres supports permettant l'écoute de musique est autorisé sous la responsabilité exclusive du coureur.

Article 14 : Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 15 : Participant mineur : pour les inscriptions en ligne (sur internet) une autorisation parentale est obligatoire (document disponible en ligne).

Article 16 : En cas de non respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 17 : Le retrait du dossard n'est plus possible après le départ de l'épreuve.

Article 18 : Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.

Article 19 : Lors du ravitaillement, une zone de propreté est prévue pour jeter son gobelet en plastique. Tout déchet jeté hors de cette zone peut être soumis à pénalité.

La Turcoise 2018 – 1ère édition

